

Cette offre préférentielle n'impose pas de limites quantitatives à l'importation. Il s'agit pour nous d'un premier pas vers la libéralisation des tarifs douaniers applicables aux pays en voie de développement. D'autres réductions interviendront si l'expérience s'avère concluante.

Notre politique générale de non-discrimination trouve également son expression dans l'application du tarif de préférence britannique à tous les pays en voie de développement qui ont droit au régime de la nation la plus favorisée au Canada. Les seules exceptions sont des denrées qui présentent un intérêt particulier pour les Antilles: les bananes, le rhum et les agrumes.

L'offre préférentielle du Canada se compare-t-elle favorablement avec celles des autres pays? Jetons un coup d'oeil sur ces offres.

Les États-Unis ont offert un régime de franchise qui ne comprend toutefois pas la plupart des produits textiles, les chaussures et les produits pétroliers. L'approche du Canada est beaucoup plus sélective et est basée sur le concept des torts causés. Il est toujours possible que les États-Unis refuseront le traitement préférentiel aux pays en voie de développement qui accordent un accès préférentiel aux pays du Commonwealth ou de la C.E.E. à moins que cet accès soit graduellement éliminé.

La C.E.E. offre également un régime en franchise mais a imposé des limites quantitatives à l'importation de produits préférentiels. Le Japon a adopté une solution similaire.

Le Canada n'impose pas de limites quantitatives, je pense donc que notre offre vaut de loin celles des autres pays.

D. Barrières non douanières

Les barrières douanières disparaissent progressivement mais les barrières non douanières (subventions à l'exportation, achats gouvernementaux, normes, méthodes d'évaluation, restrictions quantitatives) prennent une importance accrue. Le programme d'étude du GATT doit identifier des problèmes de ce genre et doit préparer les négociations multilatérales destinées à éliminer ces barrières. C'est un point qui intéresse particulièrement les pays en voie de développement et le Canada mène une campagne active pour trouver une solution rapide au problème des barrières non douanières.

E. Libéralisation sectorielle du commerce

Le Canada a proposé, dans le cadre du GATT, d'étudier la libéralisation des échanges dans l'optique des négociations sectorielles. Cette approche vise à éliminer toutes les barrières douanières et non douanières pour les produits de base, semi-finis et finis d'un même secteur. Les négociations sectorielles devraient être particulièrement utiles étant donné que les pays en voie de développement essaient d'importer de plus grandes quantités de matériaux industriels primaires sous forme traitée. Comme les industries à base de ressources sont caractérisées par un haut niveau d'investissements, une technologie avancée, une production sur grande échelle souvent par l'intermédiaire de compagnies internationales, l'approche sectorielle fournirait en même temps l'occasion de résoudre les questions ayant trait aux politiques